

Nouvelle compétence Gemapi

et aléas climatiques à court, moyen et long terme

En application de l'article L211-7 du code de l'Environnement et de la loi Maptam⁽¹⁾, la communauté de communes est compétente, depuis le 1^{er} janvier 2018, en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. S'il est important d'identifier les conséquences pour la commune, il faut surtout comprendre que cette évolution, loin d'être seulement réglementaire, concerne la lecture que nous devons désormais avoir de notre environnement littoral et côtier.

Les chiffres sont cruels mais parlent d'eux-mêmes : entre 2015 et 2016, le coût des catastrophes naturelles a augmenté en France de 1,4 à 2,4 milliards d'euros selon la caisse centrale de réassurance et l'État a fait passer l'enveloppe du fonds de prévention des risques naturels majeurs de 123 à 178 millions d'euros.

Dans son rapport 2015-2017, Marc Mortureux, délégué aux risques majeurs à la Direction générale de la prévention des risques⁽²⁾, estime ainsi que, « le réchauffement des océans engendre une hausse du niveau marin et accroît le risque de submersion marine. La question de l'érosion littorale est posée et appelle de nouveaux outils de gestion ». Donc, aujourd'hui, plus personne ne remet en cause l'urgence de maintenir un réchauffement climatique sous la barre des 2° d'ici la fin du siècle sous peine de voir les littoraux fortement impactés par la montée des eaux.

Dans ce contexte, le conseil municipal de Dolus a décidé à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes⁽³⁾ pour que celle-ci puisse « entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux » lié à la compétence Gemapi.

Très concrètement, cela concerne les études et actions visant à améliorer les écoulements hydrauliques et hydro-sédimentaires (suppression d'ouvrages, d'obstacles, entretien des berges de marais, etc.) et la défense contre les inondations et la mer. Sur ce point, et suite à l'expérience de Xynthia, une harmonisation des systèmes d'alerte à l'échelle de l'île est en cours. Sont également visés la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages et des cordons dunaires dans le cadre du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).

En complément à cette approche globale, la commune poursuit son travail entamé en 2015 avec le ministère de la Transition écologique, le programme urbanisme

(1) Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

(2) Le rapport complet de la Direction générale de prévention des risques est disponible à la bibliothèque communale

(3) Proposée par délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017

3 axes complémentaires de travail

Trois axes complémentaires de travail ont été identifiés et poursuivis :

A. le suivi, la mesure de l'évolution et la documentation photographique du trait de côte sur la façade ouest 2 fois par mois de novembre à avril et une fois par mois de mai à octobre afin de constituer une base de données destinée à mieux comprendre les mouvements sédimentaires en fonction des événements météorologiques⁽⁵⁾.

B. la gestion dynamique du pied de dune grâce à la mise en œuvre de *big-bags* et la mise à l'étude d'un scénario de déconstruction de l'éperon de la Rémigeasse pour renforcer les enrochements longitudinaux et faciliter le transit de sable.

C. la mise en œuvre avec l'Observatoire du Pays Marennes Oléron et le Cerema⁽⁶⁾ d'un outil fiscal prospectif permettant de gérer dans la durée l'évolution du foncier bâti et non bâti dans les zones où le risque de submersion est le plus important.

construction et aménagement et l'école d'architecture DSA⁽⁴⁾ de Marne-la-Vallée pour faire émerger des solutions concrètes dans l'adaptation des territoires littoraux aux effets du changement climatique.

Ce travail concerne plus particulièrement 50 hectares dans le secteur de la Rémigeasse (cf. carte page ci-contre) où dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels, l'aléa Xynthia + 60 impacte 75 résidences principales sur 111 et 446 résidences secondaires sur 625.

Plusieurs questions se posent en effet sur le moyen et le long terme : quelle sera la valeur de ces biens en fonction des impacts liés à un réchauffement climatique non contenu ? Comment garantir à l'année la sécurité des personnes y vivant ? Faut-il inventer une architecture du risque sur pilotis pour vivre dans cette zone ? De quelle manière aborder la question de la relocalisation sur des parcelles dans le centre de l'île moins soumises à la submersion ? Et à quel prix⁽⁶⁾ ? Quel principe de solidarité adopter pour assumer le coût du risque de submersion ? Où pointer le curseur de la fiscalité ? Etc.

En lien avec deux autres territoires pilotes dans le Cotentin et en Martinique, nous œuvrons donc, avec le Cerema⁽⁵⁾, à définir un outil de gestion prenant en compte tous ces paramètres (coût de construction, d'entretien et de gestion des ouvrages de protection, évolution des barèmes de l'assurance et de la réassurance, analyse de la fiscalité locale actuelle et prospective, coûts d'entretien des infrastructures publique, évolution des prix de l'immobilier, etc.) car le constat est implacable : « *les évaluations menées par le secteur des assurances anticipent une hausse notable de la sinistralité et du coût des dommages sous le double effet de l'évolution des aléas mais aussi des enjeux.* » Il nous faut donc construire « *une véritable culture du risque qui permette à chacun d'anticiper et de se préparer* » comme le rappelle Marc Mortureux dans la présentation de son rapport. C'est là le véritable enjeu de la Gemapi.

Grégory Gendre

(4) L'excellent travail des étudiants de DSA sur ce thème est exposé dans la salle du conseil à la mairie

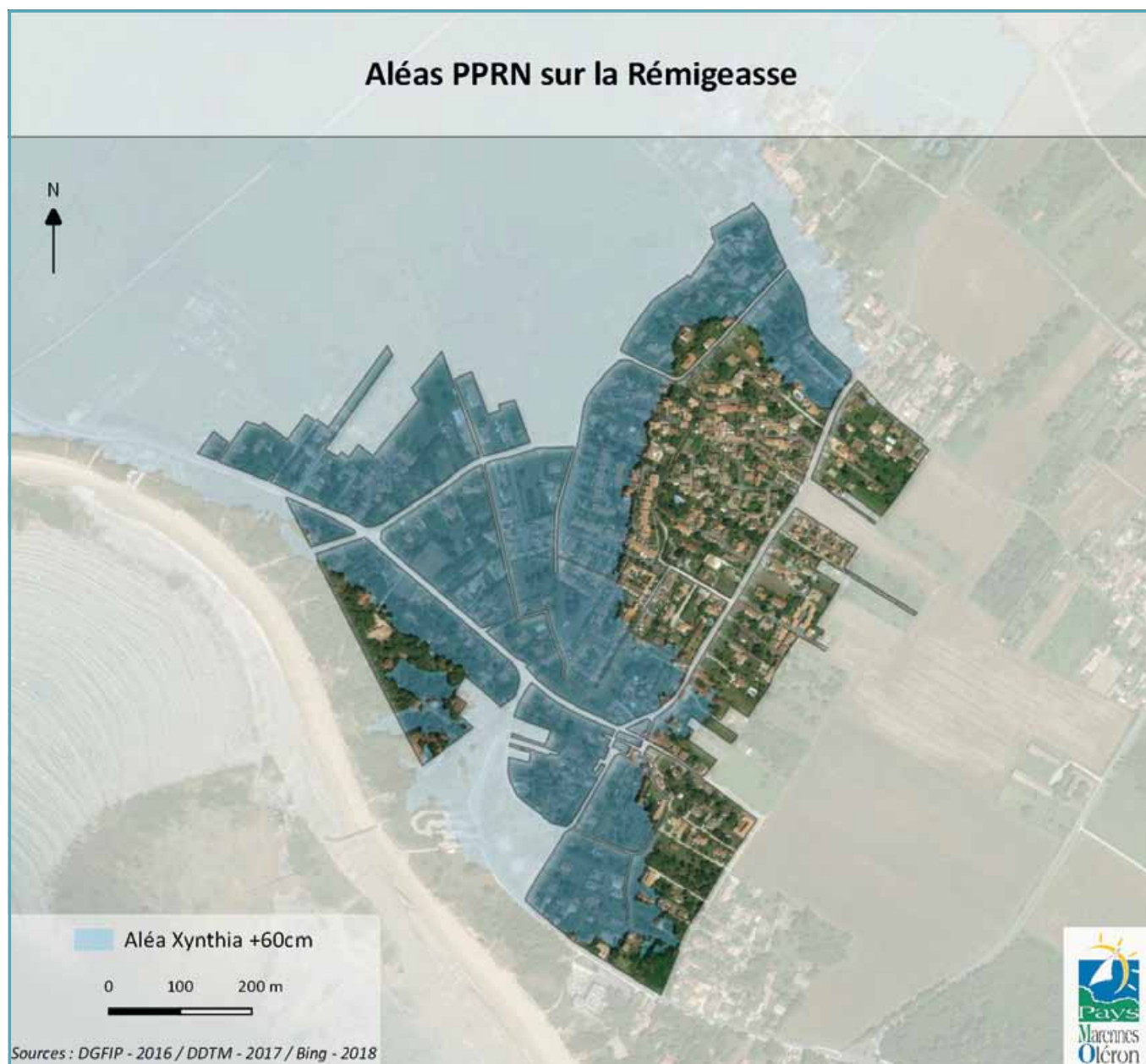
(5) Plus d'infos : <https://carto.marennes-oleron.com/>

(6) Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : <https://www.cerema.fr/fr>



■ Impact des vagues sur le trait de côte

Lors de la tempête du 1^{er} janvier, nous avons arpenté la façade ouest de la commune du WOC à Vertbois pour comprendre et suivre l'évolution du trait de côte sous l'assaut des vagues. Rochers, cordon dunaire, estran, digues, etc., composent les éléments d'un seul et même tableau vivant qu'il nous faut comprendre au mieux pour appréhender son évolution.



DEVANT LE WOC, À GAUCHE AU BOUT DE LA DIGUE

La force des vagues est décuplée après avoir tapé sur les roches.

La masse d'eau augmente et l'eau va naturellement chercher à aller creuser derrière le dernier caillou.

La hauteur d'eau est telle que la vague monte littéralement sur la dune et aspire avec elle du sable en se retirant.



1. La vague arrive...



2. Elle se brise...



3. Monte sur la dune...



4. Repart avec du sable.

DEVANT LE GRAND LARGE

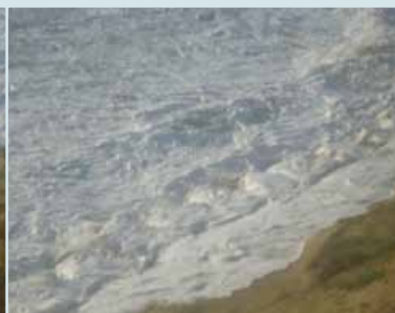
La combinaison caillou blanc – Le big-bag permet de freiner l'impact des vagues sur le cordon dunaire. Dans un premier temps la force de la vague est éclatée par le caillou puis les sacs de sable protègent le bas de dune. L'eau passe au-dessus mais, sur le retour, l'arrière des big-bags empêche le sable de quitter la dune. En fin de journée, le cordon est préservé grâce aux sacs de sable qui font office de punching-ball pour les vagues. Aujourd'hui composés exclusivement à partir de plastique, ces contenants évoluent vers des matériaux biodégradables, notamment grâce aux actions des municipalités qui travaillent activement sur ces questions de défenses douces.



1. La vague arrive...



2. Les big-bags freinent son élan...



3. Elle repart...



4. Le sable reste derrière les big-bags.

PASSERELLE BOIS

Située derrière la digue séparant la Perroche de la Rémigeasse, la passerelle en bois est un véritable fétu de paille sur l'océan. Arrachée en milieu de journée, elle terminera son parcours au Treuil derrière l'éperon rocheux vers 17h30. Ces ouvrages posent problème aujourd'hui car, à la fois, ils capturent du sable (côté nord) et accentuent la force des vagues (côté sud) et cela implique donc de revoir complètement l'aménagement de la Rémigeasse par exemple.



1. Un morceau de la passerelle...



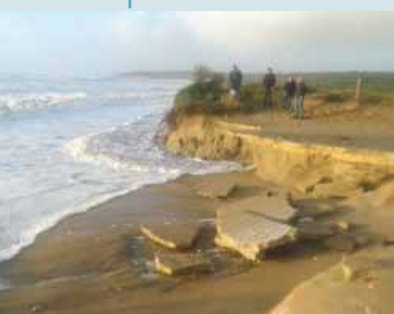
2. Emporté à la dérive...



3. Fin du voyage.

VERTBOIS

Chaque année le trait de côte recule et chaque année le scénario est le même. La houle impacte frontalement les infrastructures (bêton, réseaux, etc.) qui ne peuvent résister et sont littéralement découpées avant d'être emmenées au large par l'océan. À tel point que nous commençons à avoir des problèmes pour installer le poste des secouristes de plage.



Morceaux de béton brisés par les vagues et emportés par le reflux.